Ressources génétiques en agriculture: mise en oeuvre du règlement (CE) n° 1467/94. Rapport

1997/2155(COS) - 15/05/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Friedrich-Wilhelm GRAEFE ZU BARINGDORF (Verts, D), le Parlement européen estime qu'il convient d'augmenter considérablement la dotation financière du règlement 1476/94 /CE tout en critiquant le manque de volonté de la Commission qui n'a pas correctement assumé son rôle de coordinateur au niveau de la dotation du programme en moyens financiers et en personnel. Le Parlement souligne la nécessité d'améliorer la qualité de l'inventaire permanent des ressources collectées afin de pouvoir mieux saisir et caractériser les collectes in situ, les ressources animales et les espèces d'arbres notamment et de mieux présenter les caractéristiques particulières en vue d'une utilisation. Il estime urgent d'élargir le programmes aux nouveaux pays candidats à l'adhésion dès la phase de préadhésion. La Commission est invitée à modifier les exigences requises pour la promotion de projets à frais partagés et pour les actions concertées de manière à prendre en compte non seulement des espèces individuelles mais aussi des groupes d'espèces vivant en symbiose et leur environnement spécifique. Le Parlement demande enfin la création d'un forum indépendant dans le cadre des mesures d'accompagnement.